

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 29 août 2012**

L'an deux mille douze et le 29 août à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BERNAUDEAU Joël, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne, VILLENEUVE Raymond.

**Procurations :** Monsieur BARTHE Lucien à Monsieur TENE Jacques, Monsieur BENADJI William à Monsieur Raymond VILLENEUVE, Madame Véronique CAMAISSE à Madame Marie DUCROS, Madame FORCE Sandrine à Madame Emmanuelle PENCHENAT, Madame LASSALLE Josiane à Madame Catherine LOUIT, Monsieur TARRIDE Bernard à Madame Arlette GRANGE, Monsieur VIVEN Boris à Madame Monique D'OLIVEIRA, Monsieur BARBIE Bernard à Monsieur Patrick LASSEUBE

**Absents :** Madame SICARD Marie-Ange.

**Monsieur Marc TARDY** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 25 juin 2012 à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**
**Finances locales – Décision budgétaire – Budget communal – Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°1 (budget communal) comme exposée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-657362-520 : CCAS	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-020 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	11,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74121-020 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	11 294,00 €	0,00 €
R-74127-020 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	35 472,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 766,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-758-020 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 777,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 777,00 €</b>
R-7713-020 : Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>46 777,00 €</b>	<b>49 077,00 €</b>
INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-024-020 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
D-2313-118-211 : AMENAGEMENT ECOLES	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-118-212 : AMENAGEMENT ECOLES	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-119-020 : DISPOSITIFS ECONOMIES ENERGIE ET FLUIDES	0,00 €	14 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-16-211 : Aire de jeux pour enfants	0,00 €	5 870,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-47-33 : TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	7 970,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>7 970,00 €</b>	<b>37 970,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>7 970,00 €</b>	<b>37 970,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 300,00 €</b>		<b>32 300,00 €</b>	

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

### **Institution et vie politique – Congrès de l'ANACEJ 2012 - Frais de mission**

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge des frais de déplacement du Conseil Municipal des Jeunes, ainsi que leurs accompagnateurs : *Monsieur le Maire, Madame Josiane LASSALLE Adjointe à l'Environnement Educatif et Vie Scolaire, Madame Catherine LOUIT, Conseillère Déléguée au Développement Périodique et Apprentissage de la Citoyenneté et une animatrice de la Maison des Jeunes et de la Culture.*

Le Congrès de l'ANACEJ se déroulera à Lille les 29 et 30 octobre 2012.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 22

Abstentions : 6

### **Finances locales – Indemnités agent des impôts 2011 - Reconduction prestation pour l'année 2012**

Le Conseil Municipal autorise le versement de la somme de **104.17 €** et la reconduction dans les mêmes conditions des prestations fournies pour l'année 2012.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

### **Finances locales – Demande de subvention– Construction d'un skate-park – Modificatif – Coût définitif des travaux**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la Commune, une aide financière maximale, vu le devis présenté par la société **ZUT SKATEPARKS SL**, dont le montant définitif des travaux s'élève à **102 700 €HT**.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 22

Contre : 6

### **Finances locales – Demande de subvention– Travaux de mise en conformité des réseaux d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu le devis présenté par la société **TECHNIQUE PERFORMANCE FAISABILITE** (9-11 rue Marius Terce – 31300 Toulouse) d'un montant total de **29 957,87 €HT**, soit **35 829,61 €TTC** pour les travaux de mise en conformité des réseaux d'ECS dans les ERP.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

### **Finances locales – Demande de subvention– Travaux d'étanchéité et d'isolation de l'ancienne partie de l'Ecole du Petit Prince et du bâtiment « La Rotonde »**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu le devis présenté par la société **SITEX** (route de Cavaillon – 84510 Caumont sur Durance) d'un montant total de **124 581 €HT**, soit **148 998,88 €TTC** détaillé comme suite :

- **Ecole du Petit Prince : 93 581 €HT, soit 111 922,88 €TTC**
- **Bâtiment « La Rotonde » : 31 000 €HT, soit 37 076 €TTC.**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

### **Commande Publique – Autorisation de signature d’un protocole d’accord transactionnel avec la SALARL CHRISTIAN PERAL**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le **protocole d’accord transactionnel mettant fin au litige** concernant le paiement du solde d’honoraires d’un montant de **8 665,02 € TTC** par la Commune de Saint Lys en contrepartie de la renonciation à recours par la **SALARL CHRISTIAN PERAL**.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

*Pour : 22*

*Abstentions : 6*

### **Commande Publique – Prise en charge des travaux de terrassement RD 53 avenue Pierre Lézat**

Le Conseil Municipal valide le choix de la **Société BARDE SUD-OUEST**, pour un montant de **25 822,83 € HT**, considérant que cette société attributaire du marché avec le SDEHG a fait bénéficier à la Commune le tarif du bordereau « SDEHG » et que la réalisation d’une tranchée commune permettait une économie réelle.

Ces travaux ont été réalisés simultanément avec les travaux pour le compte du Syndicat Départemental d’Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) dans la même tranchée.

Le devis initial était de **52 296,13 € HT** ; après prise en charge du SDEHG, il reste à payer la somme de **25 822,83 € HT**, directement par la Commune. En effet, ces travaux ne rentrent pas dans les compétences SDEHG.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

*Pour : 22*

*Abstention : 6*

### **Institution et Vie Politique – Affaire CAZAUX – Procédure d’établissement de servitude de passage de canalisation**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir une servitude de passage de canalisation grevant les parcelles cadastrées Section F n° 380 et 381 appartenant à Monsieur Claude CAZAUX suite à l’impossibilité de trouver un accord avec celui-ci.

*(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)*

*Pour : 22*

*Contre : 6*

### **Institutions et vie politique – Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch -Rapport activité 2011**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activité 2011 du Syndicat des Eaux.

*(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)*

### **Domaine et patrimoine – Acquisition à l’euro symbolique de parcelles – Parcelles Section E n°3202, E n°3204, E n°3206, E n°3180, et E n°3183**

Le Conseil Municipal accepte l’acquisition à l’euro symbolique à la SCI Le Clos de Jean-Marie, représentée par Monsieur SANCHEZ José Raymond, les parcelles suivantes : **section E n°3202, E n°3204, E n°3206, sis avenue Pierre Lezat (acquisition servant à l’aménagement du tourne à gauche de la résidence le Caboussé Promopyrene) et E n° 3180 et E n°3183, sis avenue Pierre de Coubertin (acquisition servant à l’élargissement du trottoir afin de sécuriser l’accès aux écoles élémentaires).**

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

*Pour : 27*

*Abstention : 1 (Monsieur Simon SANCHEZ ne participe pas au vote)*

### Domaine et patrimoine – ZAC du Boutet lot n° 29 – Cession de terrain

Le Conseil Municipal accepte la cession du lot n°29 suite au désistement de Monsieur et Madame BRUNET, à **Monsieur PONGE Wilfried**, domicilié à Saint-Lys, 1174 chemin Crabille, **afin d'y implanter des boxes de stockage destinés à la location**, pour un montant de **58.100 €, soit 69.487,60 € TTC**.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 26

Abstention : 2

### Domaine et patrimoine – ZAC du Boutet lots n°270, 410 et 411 – Substitution de l'acquéreur

Le 4 Avril 2012, le Conseil Municipal a décidé de vendre les lots n° 270, 410 et 411 de la ZAC du Boutet (3<sup>ème</sup> tranche) à **Monsieur CATALAO Antonio, représentant de la SARL SAINT-LYS TRANSPORTS**, afin d'y implanter ses locaux professionnels pour un montant global de **125.880,00 € HT, soit 150.552,48 € TTC**

**Monsieur CATALAO Antonio** a fait savoir qu'il désire l'application de la clause de substitution, au bénéfice de la **Société AMBP**, représentée par **Monsieur Jean-Marc CATALAO**.

Le Conseil Municipal autorise cette substitution.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 28

### Fonction publique – Personnel – Autorisation de recruter des agents contractuels de droit public – Délibération de principe – Article 3-1

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public, selon l'article 3-1 :

- *temps partiel,*
- *congé annuel,*
- *congé de maladie, de grave ou de longue maladie,*
- *congé de longue durée*
- *congé de maternité ou pour adoption,*
- *congé parental, congé de présence parentale,*
- *congé de solidarité familiale,*
- *accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux,*
- *participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire*
- *tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions règlementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

### Fonction publique – Personnel – Accroissement temporaire d'activités

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activités, des agents contractuels de droits privés, selon l'article 3 de la 84-53 et tel que présenté ci-dessous :

- *un poste de propreté de la voirie communale, catégorie C (32 heures par semaine) ;*
- *un poste d'agent administratif afin d'assurer des permanences au COSEC, catégorie C (10 heures/semaine) ;*
- *un poste d'agent administratif pour l'accueil de la Mairie, catégorie C (17,50 par semaine).*

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

## Fonction publique – Personnel – Ouvertures de postes

Le Conseil Municipal accepte les ouvertures de postes suivantes :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps (17,50/35),
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 32 heures (32/35).

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### → MARCHES PUBLICS

1. **Objet : TRAVAUX D'ETANCHEITE ET D'ISOLATION DE L'ANCIENNE PARTIE DE L'ECOLE PETIT PRINCE ET DU BATIMENT « LA ROTONDE »**

Titulaire du Marché : SITEX ISOLATION (84510 CAUMONT-SUR-DURANCE)

Montant du marché : **124 581,00 €HT.**

- 2- **Objet : TRAVAUX DE MISE EN CONFIRMITE DES RESEAUX ECS DANS LES ERP**

Titulaire du Marché : TPF (31300 TOULOUSE)

Montant du marché : **29 957,87 €HT (31 772,58 €HT → moins value de 1 814,71 €)**

- 3- **Objet : LOCATION DE PHOTOCOPIEURS**

Titulaire du Marché : SOFEB (31100 TOULOUSE)

Montant du Marché : **31 920,45 €HT.**

- 4- **Objet : ACCORD CADRE POUR FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Titulaire du Marché : LA SOURIS VERTE (31470 SAINT-LYS) ; AGORAVITA (31000 TOULOUSE) ; BERGER LEVRAULT (31676 LABEGE)

Montant du Marché : **87 000,00 €HT.**

#### → DIVERS

- La Sous-Préfecture a transmis à la Commune de Saint-Lys le cadre du nouveau Président.
- Etude sur le fait d'acheter de l'Energie Verte → Raymond VILLENEUVE.
- Economie d'Energie limitation éclairage public.

La séance est levée à 22 h 30.

**Le 31 août 2012**  
**Le Maire,**  
**Jacques TENE**